



Violences volontaires aggravées

Par **fellah_old**, le **29/11/2007** à **19:45**

mon ex-concubin m'a frappé en decembre 2006 pour violences aggravées volontaire, je portais son nefant de déjà environ 6 mois il y a eu d'abord un renvoi d'audience le 23 fevrier 2007 car le juge n'avait pas eu le temps de vérifier son casier judiciaire et mon ex-concubin a redemandé en Février 2007 un renvoi d'audience. Moi j'étais sans hébergement à l'époque de tout ces faits! J'ai du rester avec lui dans les hôtels! En Mars 2007 ma fille est née, il assiste à l'accouchement et en Avril lors d'une nouvelle crise il jette la petite dans la pousstete après une longue dispute et me frappe à mon tour, l'affaire n'avait pas été encore pris en compte juqu'au jour où je me retrouve dans un hébergement hospitalier, le 2 juin 2007 il vient me taper dans cette ville la il est en comparution immédiate pour une ITT de 10 jrs cette fois ci et il m'a fait un traumatisme crânien et une entorse du rachis cervical (port d'un collier cervical pendant 3 mois)! il prend deux mois et demi de prison deux ans de mise à l'épreuve et interdiction de m'approcher! il est sorti le 14 aout dernier! Moi l'aimant trop dès qu'il est sorti environ trois semaines a près nous nous sommes revus et la depuis j'ai compris qu'il me revoyait juste pour coucher avec moi et m'apprivoisé pour les audiences dont je vais vous parler et dont les questions font l'objet de ctette demande l'audience de decembre 2006 a été repousé au 30 novembre 2007 et celle où il a poussé la petite dans la poussette et bien a été mise au 28 novembre 2007 donc moi trop contente d'avoir repris conatc avc lui j'ai compétement oublié ces deux audiences mais come la j'ai ouvert les yeux je veux me battre mais par contre celle du 28 novembre je n'ai été convoqué que il y a à peine un mois au comissarait et donc j'ai retiré ma palite sous sa pression est - ce grave si maintenant je dis au juge que je veux le punir? me croira-t'il est ce qu'il va ap se dire une fois elel l'enlève une fois elel remet ces plaintes cetet fille s'amuse avec la justice? et lors du renvoi d'audience du mois de fevrier pour la plainte de decembre 2006 qui a lieu le 30 novembre et bien j'ai aussi retiré ma plainet en decembre 2006 sous la pression de sa famille serait-je de nouveua entendu et crédible si je dis qu'il doit payer? il y a uassi une audience de rappe car j'ai fais rappe aupres de la cour d'appel ou il a té jugé en juin 2006 pour l'ITT de 10 jrs pour les dommages et interets, cette audience aura lieu le